

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 23 MAI 2025

Point I

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 NOVEMBRE 2024

([compte-rendu approuvé par délibération n°2025-1 du 23 mai 2025](#))

LISTE DES PRÉSENTS :

Le vendredi 22 novembre, à 10 heures 05, sous la présidence de M. Martial SADDIER. Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (**24/30**), le Bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer (cf. liste ci-après).

LISTE DES PARTICIPANTS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Membres du Bureau avec voix délibérative : Quorum : 24/30 (13 présents + 11 pouvoirs)

Membres du Bureau présents

- **M. Martial SADDIER**, président du Comité de bassin
- **M. Jacques PULOU**, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers non économiques
- **M. Benoît BOUCHER**, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers économiques
- **Mme Simone BASCOUL**, présidente de CLCV Occitanie
- **Mme Claudine BONILLA**, adjointe au maire de Chambéry
- **M. Philippe ALPY**, vice-président du conseil départemental du Doubs
- **Mme Stéphanie MARCO**, directrice EDF – Hydro Méditerranée
- **Mme Carole THELY**, directrice de projet société BRL
- **Mme Annick BERNARDIN-PASQUET**, membre de FNE Bourgogne
- **M. Christian BRELY**, président de la fédération de pêche de la Drôme, président de la CRMNa
- **Mme Martine ROUSTANT**, secrétaire de la FDPPMA de la Drôme
- **Mme Elise REGNIER**, représentante de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- **Le directeur général de l'INRAE**, représenté par M. BOISTARD

Membres du Bureau absents ayant donné pouvoir

- **M. AMRANE** a donné pouvoir à M. SADDIER.
- **Mme LOTTE** a donné pouvoir à M. SADDIER.
- **Mme OLMOS** a donné pouvoir à Mme BONILLA.
- **M. HOAREAU** a donné pouvoir à Mme BONILLA.
- **M. PAUL** a donné pouvoir à M. ALPY.
- **M. VIAUD** a donné pouvoir à M. ALPY.
- **M. BAYARD** a donné pouvoir à M. BOUCHER

- **Mme QUENARDEL** a donné pouvoir à **M. BOUCHER**
- **Mme LALET** a donné pouvoir à **M. BRELY**
- **La Préfète de la région AURA** a donné pouvoir à **Mme REGNIER**.
- **L'ARS** a donné pouvoir à **Mme REGNIER**.

Membres du Bureau avec voix consultative :

Présidents du conseil scientifique et de la commission relative aux milieux naturels (CRMNa)

- **Mme Marielle MONTGINOUL**, présidente du Conseil scientifique du CB RM

Présidents et vice-présidents des commissions géographiques

- **M. Éric DIVET**, directeur de la compagnie nationale du Rhône
- **M. Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT**, directeur développement carrière de la société Eiffage
- **M. Pascal BLAIN**, membre de France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté
- **M. Patrice LEVEQUE**, président de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône
- **Mme Cathy VIGNON**, FNE Occitanie-Méditerranée

Autres participants :

- **M. Nicolas MOURLON**, directeur général de l'Agence de l'eau
- **M. Nicolas CHANTEPY**, directeur général adjoint de l'Agence de l'eau
- **Mme Kristell ASTIER-COHU**, directrice de la connaissance et de la planification de l'Agence de l'eau
- **M Pierre-Jean MARTINEZ**, DREAL de bassin

M. SADDIER ouvre la séance. Il donne, avant le démarrage de l'ordre du jour, quelques éléments sur le contexte national actuel. Il évoque l'annonce d'un prélèvement potentiel de 130 millions d'euros sur les trésoreries des Agences de l'eau, avec un amendement au projet de loi de finances qui pour l'instant n'a pas encore été voté à l'Assemblée nationale. Il fait part de son pessimisme et informe qu'il y aura de sérieuses restrictions budgétaires sur un certain nombre de structures dans les années à venir. Il souligne en ce sens l'importance de se faire des alliés et de continuer les efforts visant à ce que l'Agence de l'eau soit différenciée des services instructeurs de l'État. L'Agence ne donne pas d'avis réglementaires sur l'instruction des dossiers, elle est là pour financer des projets. **M. SADDIER** insiste sur l'importance de soigner la communication avec les sénateurs, une partie de ces derniers souhaitant la disparition des Agences.

Il évoque également le désaccord au sujet du prélèvement entre les présidents des comités de bassin. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée fonctionne correctement, avec 45 jours de trésorerie, alors que d'autres Agences fonctionnent avec des trésoreries de 100 à 150 jours. En faisant une coupe proportionnelle à la taille des Agences, ce sont de nouveau les Agences Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée qui seront pénalisées. **M. SADDIER** indique vouloir se battre pour que la coupe soit proportionnelle à la trésorerie des Agences et non à la taille de leurs programmes d'intervention.

Il conseille aux participants d'échanger avec les parlementaires et les sénateurs afin de leur faire comprendre que l'Agence de l'eau n'est pas un service instructeur. Il espère qu'après 2027, les Agences de l'eau ne feront pas partie des symboles choisis par l'Etat pour faire des économies.

Arrivée de M. Philippe ALPY à 10h19.

M. MOURLON revient sur la notion de trésorerie et explique qu'il est important pour l'Agence de l'eau de trouver dans l'exercice de ses missions un équilibre entre l'accompagnement des maîtres d'ouvrage et le prélèvement des redevances, en coordination avec les services de l'État. L'Agence ne doit pas apparaître comme un prescripteur, puisqu'elle ne l'est pas. Il indique que de prochains rendez-vous permettront de renforcer cet argumentaire. Il rappelle que le Président était présent au Salon des maires pour une conférence de presse et qu'il s'est lui-même rendu au Conseil d'État pour expliquer la gouvernance de l'eau. Le Premier ministre souhaite organiser une conférence de l'eau prochainement.

Il informe ensuite les membres du bureau que les députées du Rhône Blandine BROCARD et Tiffany JONCOUR ont été désignées au Comité de bassin. Elles seront accueillies le 6 décembre. Le 16 décembre seront célébrés les 60 ans de la loi qui a créé les Comités de bassin et les Agences de l'eau. Il s'agira d'une bonne occasion pour faire apparaître la politique de l'eau dans toutes ses dimensions.

M. MOURLON informe enfin que le quorum est atteint et remercie tous les participants de s'être déplacés.

M. SADDIER rappelle que l'Agence est certes une agence de l'État, mais qu'elle diffère des autres agences de l'État comme l'ADEME, car elle est adossée à un Comité de bassin composé d'élus, qu'il y a un vote conforme et que les ressources, les orientations politiques et la mise en œuvre des moyens opérationnels de l'Agence sont co-votées. Il confie avoir rappelé récemment ces éléments au préfet de la Haute-Savoie.

M. MOURLON revient sur le sujet du prélèvement sur les trésoreries des agences. L'objectif de l'amendement déposé par le gouvernement est de prendre dans les trésoreries tout en préservant la capacité des Agences à avoir un minimum de trésorerie, fixé à un mois. Il existe de grandes différences selon les Agences et Rhône-Méditerranée se situe autour de 45 jours, tout comme Seine-Normandie et Loire-Bretagne, ces trois Agences les plus grandes n'étant initialement pas dans le cœur de cible.

M. LEVEQUE estime que si les Agences commencent à se comparer entre elles, la bataille sera perdue. Il déclare lui aussi être en communication avec les députés et les sénateurs de tous bords et insiste sur l'importance d'être à l'écoute des acteurs de terrain. Il déclare que les chambres d'agriculture subissent, au même titre que les Agences, des coupures budgétaires.

Arrivée à 10 heures 31 de M. Pascal BLAIN.

M. SADDIER rappelle que les difficultés rencontrés par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre des projets sont les autorisations administratives, la recherche de fonds et parfois l'absence de maîtrise d'ouvrage. Une PPL à venir, inspirée par l'association des départements de France, porte une disposition qui permettra aux départements d'e participer à des syndicats mixtes sur des enjeux de substitution d'eau. M. SADDIER illustre son propos en évoquant le cas de la construction d'un tuyau qui traverserait tous les EPCI et syndicats. Dans ce contexte et pour coordonner l'action, la PPL permettrait de donner à nouveau la capacité aux départements pour mener l'action.

I. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 SEPTEMBRE 2024

M. SADDIER s'enquiert d'éventuelles remarques sur le compte rendu.

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 6 septembre 2024 est adopté à l'unanimité par délibération n°2014-14.

II. BILAN À MI-PARCOURS DU PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE 2022-2027

Mme REGNIER précise que ce sujet est porté par les services de l'État (DREAL et DDT). Les services de l'État instruisent les projets, mais animent et portent également la politique de l'eau dans l'ensemble des territoires aux niveaux national, départemental ou des arrondissements. Ces deux volets sont indissociables et il est réducteur d'opposer « gentils financeurs » et « méchants qui appliquent les lois de la République ». Elle reconnaît que moins de financements sont déployés par les services de l'État, mais estime que l'accompagnement au quotidien fait aussi partie de leur mission. Cela démontre le besoin d'avoir à la fois des services de l'État engagés au plus près des acteurs du territoire et que cette politique soit portée conjointement avec l'Agence et les élus du Comité de bassin. L'application des lois peut être difficilement appréciée sur le terrain, mais elle invite à soutenir les services de l'État, car ils sont garants des politiques menées. Il faut que les efforts réalisés pour améliorer la qualité des eaux et des milieux ne soient pas vains.

Mme REGNIER précise qu'il s'agit d'un bilan à mi-parcours au niveau du programme de mesures, mais pas au niveau des programmes d'actions opérationnels territorialisés (PAOT). Elle rappelle qu'un an de PAOT et non trois sera présenté. Elle suggère donc d'avoir un peu de recul sur les données qui vont être présentées et ajoute qu'il reste encore beaucoup de travail pour arriver à la réalisation concrète des PAOT sur chacun des territoires. Elle précisera après l'exposé ce qui est attendu des représentants du Comité de bassin pour permettre d'avancer plus vite sur la mise en œuvre de ces PAOT.

Un diaporama est présenté.

M. MARTINEZ entame la présentation du bilan à mi-parcours. Le bilan donne à voir tous les efforts accomplis de mise en œuvre du programme de mesures sur le début du cycle. Il souligne l'intérêt d'avoir l'avis du Comité de bassin sur ce document, qui permet de présenter l'avancement de toutes les actions portées sur le territoire et de rendre visible le travail fourni par les services de pilotage. Le bilan est à l'échelle du bassin et apporte des éléments financiers et techniques pour expliquer les stades d'avancement du programme. Le document permet de se rendre compte des freins à lever pour la mise en œuvre du programme et d'identifier les leviers pour répondre à ces problèmes. Plus de 9 000 actions sont à mettre en œuvre. Les données qui ont permis de réaliser le bilan ont été arrêtées début 2024 et sont traduites dans l'outil Osrose2. Les données mobilisées sont, pour les actions conduites dans le domaine agricole, des indicateurs de changement de pratiques et des données financières sur les dépenses engagées. Certaines informations peuvent conditionner des étapes pour faire avancer les actions. Ces étapes standard sont au nombre de quatre : prévisionnelles, initiées, engagées et terminées.

M. MARTINEZ présente ensuite le graphique projeté qui permet de suivre l'avancement global des PAOT du bassin et qui montre une situation contrastée. Un peu moins de 30 % des actions sont engagées ou terminées, moins de 30 % des actions sont initiées et il reste encore 41 % des actions à initier. Il espère que les actions réalisées en 2024 pourront améliorer les statistiques.

Mme ASTIER-COHU présente le bilan à mi-parcours par thématique. Quatre thématiques sont au-dessus de la moyenne et il y a des avancements significatifs sur la politique de gestion quantitative et les actions d'économie d'eau. Le taux d'engagement d'actions terminées est de plus de 40 % sur la réduction des pollutions par les substances dangereuses, ce qui traduit un avancement dans les actions d'amélioration des opérations de traitement. Les opérations de réduction de polluants à la source marchent un peu moins bien. Le taux d'avancement est de 37 % d'actions engagées ou terminées en matière de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles. Les avancements moindres concernent l'amélioration des traitements en station d'épuration et les opérations de réduction de polluants à la source. Une des thématiques qui peinent le plus est la restauration des milieux, car elle comporte beaucoup d'actions. Mme ASTIER-COHU est confiante malgré tout sur le fait d'obtenir de bons résultats sur la fin du programme, car un grand nombre d'actions sont initiées. Elle termine en évoquant la partie agricole du bilan, qui s'appuie non pas sur l'avancement des actions, mais sur une analyse plus fine de l'évolution des pratiques agricoles qui traduit des résultats encourageants.

M. MARTINEZ évoque enfin les freins identifiés, qui sont notamment les capacités financières, la mobilisation de la maîtrise d'ouvrage, notamment le manque de capacité technique de certains maîtres d'ouvrage et, pour un certain nombre d'actions, la difficulté d'assurer la maîtrise foncière.

M. SADDIER précise que c'est exactement l'amendement qu'il défend, à savoir la mise en place systématique d'un syndicat mixte départemental qui pourrait être sollicité au besoin. Il se réfère aux sociétés départementales hydrauliques des années 1970-1980 où, à cette époque, la plupart des grands projets hydrauliques étaient construits sous maîtrise d'ouvrage, avec l'ingénierie des SDEH des départements.

M. MARTINEZ reprend sa présentation et évoque les étapes nécessaires à la réalisation du programme que sont le temps des procédures d'autorisations, la mise en place des outils de gouvernance et la concertation pour pouvoir s'accorder sur l'intérêt à agir et les solutions à mettre en œuvre. Les principaux leviers identifiés pour répondre à ces différents freins sont le programme d'intervention de l'Agence de l'eau, le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, le Plan eau, l'animation territoriale, la montée en compétences des structures et maîtres d'ouvrage, le renforcement de la gouvernance locale et le déploiement d'instances de concertation multi-acteurs, la systématisation des analyses coût-avantage, la poursuite du partage des retours d'expériences et la valorisation des notes et guides techniques.

Mme ASTIER-COHU rappelle que l'objectif est d'avoir un échange sur la présentation de ce bilan à mi-parcours, en amont du Comité de bassin du 6 décembre lors duquel un avis sera demandé.

Mme MARCO estime que l'un des meilleurs moyens d'assurer la pérennité des actions est d'afficher les résultats positifs. Elle insiste sur le fait de ne pas être trop exigeant vu le nombre important d'actions à réaliser et l'intérêt de potentiellement mutualiser les résultats des différents programmes. Elle estime que le rapport coût-efficacité est un axe de réflexion intéressant et suggère qu'il vaut mieux faire imparfait que de ne pas faire.

M. BOUCHER demande s'il serait possible, pour montrer une image positive du travail réalisé, d'afficher les objectifs au niveau des SAGE, en expliquant, par exemple, quelles sont les ambitions sur les masses d'eau et quelle est la situation actuelle. Il rejoint Mme MARCO sur la nécessité de montrer l'efficacité des actions réalisées sur le bassin. Il faudra s'assurer de la bonne dépense des moyens financiers engagés dans le cadre du 12^e programme et le montrer.

M. SADDIER renchérit sur l'importance d'avoir un discours plus positif, vendeur et porteur par les temps qui courent.

M. PULOU revient sur le caractère ambitieux du projet. Le programme de mesures (PDM) a été adopté et décliné dans chaque sous-bassin, dans des PAOT dans lesquels tous les acteurs étaient invités. Il ne considère pas que la transition entre PDM et PAOT a été particulièrement ambitieuse, mais plutôt réaliste et limitée dans son ampleur. Il insiste sur l'importance de maintenir la traçabilité et estime que les documents fournis vont dans ce sens.

M. PULOU fait quelques remarques sur le document. Concernant la qualification prévisionnelle, dont la définition est « une action identifiée, mais non programmée ou une action restant à définir précisément », il aurait souhaité qu'il y ait deux catégories prévisionnelles, même s'il a bien conscience qu'il n'est pas possible de revenir sur ce point. À titre d'exemple, une bonne partie des actions sur les sites industriels sont à l'état prévisionnel ou restent à définir précisément, ce qu'il juge inquiétant.

Sur la page 40, il n'y a pas de distinction entre les substitutions dans le temps, c'est-à-dire les retenues et le stockage, et les substitutions dans l'espace, qui correspondent aux transferts. Il serait bien, si possible, d'introduire cette différence. Il est étonné de ne pas voir figurer dans les PTGE la connaissance objective et partagée de la ressource et de ses capacités. Le fait que tout le monde soit d'accord sur la ressource et ses capacités lui paraît être un point clé. Dans un certain nombre de PTGE, il y a des désaccords sur le diagnostic. En Isère par exemple, les agriculteurs ne sont pas d'accord sur le volume de la ressource, ce qui pose problème. D'où l'intérêt d'avoir un indicateur qui trace cela. Il revient ensuite sur la proposition pour maintenir ou renforcer la réalisation des actions et assurer la portée réglementaire des actions des PTGE. Il se demande si cela ne voudrait pas dire qu'à chaque fois qu'il y a un PTGE, il y a un SAGE, en référence à la proposition 33 du Plan eau de 2023. Sur la page 43, il souligne un pourcentage de 7 % sur les pressions sur l'hydrologie générées par les modes de gestion par les barrages. Il lit plus loin que les PAOT identifient 477 actions relatives à l'hydrologie pour la restauration de 340 cours d'eau, ce qui fait selon lui 13 % et non pas 7 %. Il ne comprend pas la cohérence de ces deux chiffres. Enfin, il n'est pas fait mention dans le document de l'effet important attendu de la nouvelle IOTA 3350 qui permet de passer en déclaration pour un certain nombre de travaux d'hydromorphologie. Il

évoque un rapport de l'IGEDD sur l'entretien des cours d'eau qui donne des solutions législatives et réglementaires.

Dans l'ensemble, le document est de très bonne qualité et permet d'aller dans les détails de l'articulation et de la traçabilité.

M. LEVEQUE revient sur le fait que les agriculteurs dans les PTGE élèvent la voix. La seule variable d'ajustement est de diminuer les autorisations de prélèvements. La profession va être vent debout sur ce sujet. Le fait de rajouter un SAGE par-dessus un PTGE va être difficile à accepter sur le terrain.

M. SADDIER revient sur la simplification des procédures à mettre en place. Aujourd'hui, la durée de vie des équipes municipales ne dépasse guère un mandat et il devient difficile en France de faire un projet sur six ans, d'où la difficulté d'élaborer un SAGE compte tenu de ces éléments. Il est nécessaire de simplifier certaines procédures. Chacun doit faire un effort pour économiser de l'eau de manière proportionnelle.

M. BOUCHER souligne la problématique de ne pas toujours connaître à l'avance les besoins en eau des acteurs. Cette composante prospective sera très dure à mettre en œuvre.

M. SADDIER évoque l'importance de connaître le potentiel du bassin en fonction de l'évolution du climat. Il s'est projeté sur un scénario à 4,5 °C en 2100 dans son département et reconnaît qu'il est difficile de savoir avec précision les conséquences exactes du changement climatique.

M. LEVEQUE acquiesce sur l'importance que chacun puisse connaître sa consommation. Son département y travaille, mais l'effort doit être partagé entre tous.

M. SADDIER reconnaît que tout le monde doit faire des efforts et qu'il faudra un jour un plan massif pour impulser ces efforts.

M. BRELY déclare que sur le terrain, tout le monde veut de l'eau en plus. Il évoque le nombre de réunions incalculable dans le syndicat mixte de son département pour préparer le SAGE 2050, alors qu'il n'a aucune réponse sur les actions à mener aujourd'hui. Il a l'impression que la variable d'ajustement est le milieu aquatique. Les volumes prélevés sont méconnus. Des évolutions des prélèvements sont avancées alors qu'on ne sait pas ce qui est prélevé aujourd'hui. La priorité est d'avoir un état des lieux réel.

M. SADDIER affirme qu'il y a besoin du législatif. Dans certains endroits, il faudra limiter le développement. Il ne comprend pas comment il est encore possible de pouvoir déposer un permis de construire dans une zone où une crue torrentielle est passée. En 2022, 6 000 communes ont manqué d'eau au robinet. À la prochaine sécheresse, il faudra être en mesure de connaître les prélèvements dans tout le territoire.

Mme VIGNON estime qu'il est important de faire de la prospective dans les PTGE et de prévoir les nouvelles industries qui nécessiteront une grande consommation d'eau dans le contexte de la réindustrialisation du pays. Il faudra faire la différence entre l'eau consommée et l'eau utilisée en termes de refroidissement et savoir si les milieux peuvent accepter un réchauffement et jusqu'où ils peuvent l'accepter.

M. SADDIER insiste sur l'importance de savoir exactement qui consomme quoi et quels sont les besoins des uns et des autres pour qu'ils puissent être partagés. Les industries n'ont pas été oubliées. Il relativise la problématique de la réindustrialisation vu le contexte actuel, mais reconnaît que cela reste un sujet. Il rappelle, au sujet de la température, qu'une étude sur l'hydrologie du Rhône a été faite et que le bassin est le premier à avoir couplé la courbe du débit du Rhône en fonction des saisons avec la courbe de la température. Il sait bien que la température des cours d'eau va augmenter et qu'il faut quantifier tout cela.

M. ALPY estime que le monde agricole s'investit. Dans le Haut-Doubs, l'étude climatique 2050 vient d'être finalisée, les participants étaient passionnés, beaucoup d'acteurs se sont mobilisés lors des ateliers. La qualité, la puissance et le rythme des animations sur le territoire sont essentiels. En revanche, sur la thématique de l'eau, il n'y a pas de visibilité en termes d'animation et de communication sur le territoire. Un travail de proximité doit être fait avec l'argent apporté aux collectivités. Il faut former les élus de demain sur l'eau, l'Agence de l'eau doit être plus force de proposition à ce niveau-là.

M. SADDIER reconnaît qu'il y a un manque de communication. Il faudrait d'abord cibler correctement les élus, faire une campagne sur internet pour les toucher, pour qu'ils connaissent et défendent l'Agence de l'eau. Il est nécessaire de se faire des alliés.

M. MOURLON revient sur le raisonnement en pourcentage. Il pense important de préciser que 29 % équivalent à 3 000 actions, soit plus d'une centaine par département. Il suggère de procéder de cette manière à chaque Comité de bassin. Concernant la communication, il faudrait avoir des actions spécifiques et prendre le réflexe de convier les administrateurs à ces communications.

M. SADDIER estime qu'il serait bon que les administrateurs locaux soient associés ou puissent être présents lors des grandes inaugurations. Il demande aux services de l'Agence de l'eau s'il serait possible d'avoir une liste par département de quelques actions séduisantes à présenter.

III. MÉTHODE ET CALENDRIER POUR L'ÉLABORATION DU TABLEAU DE BORD DU SDAGE 2022-2027

Mme ASTER-COHU présente l'élaboration du tableau de bord du SDAGE, un document complémentaire qui donne un bilan plus global de la mise en œuvre du SDAGE. Ce tableau de bord est élaboré à deux temps du cycle. Il sera adopté fin 2025. Des étapes intermédiaires de travail sont proposées et notamment la création d'un groupe de travail avec des membres volontaires du Comité de bassin pour avancer sur les décisions. Le contenu du tableau de bord sera similaire au précédent en termes de forme et d'indicateurs, avec des évolutions sur les quatre thématiques de progrès mises en évidence que sont les

effets du changement climatique sur les milieux, les enjeux de concertation et de participation citoyenne, le renforcement de la façon de rendre-compte sur l'avancement, la mise en lumière d'indicateurs sur la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques.

Deux indicateurs sont proposés sur les effets du changement climatique sur les milieux en plus des indicateurs existants sur la température sur les plans d'eau et le taux d'enneigement. Il s'agirait d'un indicateur sur la température des eaux côtières et d'un indicateur sur les cours d'eau pour mieux suivre l'évolution des sécheresses.

Un indicateur existe déjà sur le volet concertation et participation citoyenne, qui met en lumière l'existence ou non de dispositifs de concertation multi-acteurs. Il s'agirait de compléter l'indicateur par une évaluation sur le fonctionnement de ces instances et de savoir si la dynamique est satisfaisante pour porter les politiques. Un nouvel indicateur sur le nombre de démarches participatives qui seront aidées par l'Agence de l'eau est proposé.

Concernant la continuité écologique et la restauration physique des cours d'eau, il s'agirait de s'appuyer sur les indicateurs existants en les renforçant. Un indicateur évalue les effets des projets de restauration morphologique sur les cours d'eau. Il est proposé de le compléter avec des chroniques de suivi, en utilisant toutes les données avant/après les travaux.

Concernant l'enjeu de restauration physique des cours d'eau, il est proposé de préciser l'indicateur qui existe sur la définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, en allant au-delà du nombre de sous-bassins concernés.

Concernant la biodiversité, il est proposé de créer un nouvel indicateur avec trois sous-indicateurs liés à des espèces emblématiques du bassin que sont l'apron, l'alose et la loutre, et un sous-indicateur lié à l'état de conservation des habitats aquatiques sur les sites Natura 2000.

Il s'agit donc d'échanger sur ces propositions d'évolutions et sur le groupe de travail spécifique qui serait mis en place. Les participants peuvent faire un retour d'ici la mi-décembre sur le souhait ou non d'y participer.

M. SADDIER demande s'il est possible de revenir sur la diapositive précédente au sujet de l'ajout de sous-indicateurs.

Mme ASTER-COHU précise que lors de la précédente élaboration du tableau de bord, le Comité de bassin avait constaté qu'il y avait peu d'indicateurs sur la biodiversité. L'Agence a donc voulu répondre à ce souhait en proposant des indicateurs complémentaires.

M. SADDIER demande si le fait de ne pas avoir d'apron, d'alose ou de loutre dans certains territoires pourrait nuire aux résultats.

Mme VIGNON précise que la loutre revient sur beaucoup de bassins versants et qu'il s'agit donc d'un bon indicateur à mettre en avant.

M. SADDIER attire l'attention sur le fait d'ajouter des couches supplémentaires et de potentiellement pénaliser les territoires qui ne verraient pas la réapparition de ces espèces. Il insiste sur l'importance de formuler l'indicateur de manière à ne pénaliser personne.

Mme ASTER-COHU affirme qu'il s'agit de montrer les tendances de l'évolution et de valoriser les éléments qui progressent sans pour autant pénaliser.

M. SADDIER suggère de modifier l'appellation « projet d'indicateur sur l'état de la biodiversité », car il craint que cela ne pénalise certains territoires. Il estime qu'il n'est pas possible de mettre cet indicateur au même niveau que les autres et de lui mettre une dimension réglementaire.

M. PULOU estime que le suivi de l'apron et de la loutre fait partie des plans nationaux d'actions et que cela justifie par conséquent la position. Des millions d'euros ont été dépensés dans les passes à poissons, il est donc cohérent de pouvoir suivre ces évolutions.

M. SADDIER revient sur la problématique de la dénomination de ces indicateurs et de leur statut, avec la crainte qu'ils puissent être mal interprétés.

Mme MARCO confirme qu'il est effectivement nécessaire que les indicateurs suivis mettent en valeur les actions menées et non l'inverse. Le programme contient déjà beaucoup d'actions et d'indicateurs, il faut être vigilant à la tendance inflationniste et à ne pas se noyer dans les indicateurs. Elle confirme son intérêt à participer au groupe de travail proposé, tout en soulignant l'importance de mettre aussi en lumière les indicateurs du plan de bassin.

Mme ASTER-COHU confirme que cette cohérence entre les indicateurs du tableau de bord et du plan de bassin est bien recherchée.

Mme VIGNON propose de requalifier la dénomination par « l'amélioration de l'état général des cours d'eau ».

M. SADDIER propose « témoins de l'amélioration de l'état des cours d'eau ».

Mme VIGNON est perplexe sur le choix de l'alose, qui est un poisson peu connu du grand public. Elle pense que l'anguille est plus parlante. Elle aimerait en savoir plus sur ce qui est pris en compte dans l'indicateur des assecs.

Mme ASTER-COHU répond que ce sera l'objet du travail à venir et que cela pourra faire partie des sujets du groupe de travail.

M. SADDIER insiste à nouveau sur la forme de l'indicateur et pense que « témoins de la bonne évolution » est une meilleure formulation.

Mme ASTER-COHU déclare que cela sera pris en compte au moment de la rédaction.

M. BRELY remarque une baisse de population piscicole totale sur les cours d'eau à cause des assecs liés à la sécheresse. Il estime que moins de protections sont mises en place pour l'espèce poisson.

M. SADDIER reconnaît la difficulté de préserver les populations piscicoles.

Mme BERNARDIN-PASQUET estime qu'il faudrait mieux informer les usagers sur la vie d'un cours d'eau. La presse ne relate que les catastrophes ou les éléments négatifs.

M. SADDIER acquiesce. Il pense que la bataille doit se mener sur les réseaux sociaux, d'où l'importance que l'Agence travaille sur sa communication.

M. MOURLON précise qu'un travail de communication est déjà existant, avec l'écriture d'articles, de documents, la réponse aux demandes des médias, la valorisation des éléments positifs. L'enjeu est de pouvoir élargir cette communication au grand public. Il invite les participants à associer l'Agence à toute forme de communication externe.

IV. ACTIVITÉS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU COMITÉ DE BASSIN

M. SADDIER confirme la saisine sur la température et informe que le département de la Haute-Savoie a lancé une étude scientifique sur l'évaporation des retenues collinaires d'altitude. Jusqu'à ce jour, aucune étude n'existe sur le sujet en Europe. Le département a choisi quatre retenues collinaires d'altitude, du côté de Châtel, Flaine, Saint-Gervais et La Clusaz. L'évapotranspiration de ces retenues va être suivie pendant quatre ans. Le département a donné pour information au comité scientifique du Comité de bassin cette étude et a proposé à l'Agence de l'eau et au comité scientifique de participer au comité de pilotage. Chacun est libre d'y participer ou non.

Mme MONTGINOUL résume l'ensemble des activités du conseil scientifique. Il est composé de 45 membres, un nombre important qui permet de couvrir de nombreux champs disciplinaires et d'aborder les questions ou saisines de manière variée. Une réflexion est en cours, car certains membres partent dès cette année. La grande phase de renouvellement se déroulera lors du renouvellement du comité de bassin. Quelques renouvellements anticipés sont prévus, des personnes seront proposées. Georges OLIVARI et Elisabeth GROSS ont récemment rejoint le conseil scientifique.

Concernant le fonctionnement, deux réunions plénières annuelles sont organisées, la dernière s'est déroulée en octobre. Un point d'information par le secrétariat de l'Agence de la politique de l'eau du bassin a été organisé. Le partage des résultats de recherche au conseil s'est fait en présentiel. Des groupes de travail en visioconférence ont été organisés afin de répondre aux saisines.

Il est proposé une évolution sur les modalités d'interaction avec le Comité de bassin, car le constat d'un manque de communication a été établi. Il s'agirait de mieux informer le Président du Comité de bassin des différentes saisines, des modalités et du calendrier de travail. Mme MONTGINOUL précise qu'elle n'a pas encore envoyé de courriel à M. SADDIER concernant la saisine sur la température, car le calendrier de travail n'a pas été établi. Elle propose donc de différer cette information.

Elle rappelle les saisines qui ont eu lieu sur la période 2021-2024 sur les sujets suivants :

- Le projet d'argumentaire établi par l'État en fonction d'un objectif moins stricte pour le bon état écologique en 2027 pour le contexte étang de Berre.
- Rhônergia, un projet d'aménagement hydro-électrique sur le Rhône, par l'association France Nature Environnement : l'avis a été émis en février 2024.

- L'étude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique, par le directeur général de l'Agence de l'eau : l'avis a été rendu en mars 2024, cela a été plus long, car le sujet nécessitait beaucoup d'interdisciplinarité.
- Deux saisines sont en cours : l'une porte sur les risques et conséquences liés aux effets du changement climatique sur l'eutrophisation des milieux aquatiques du bassin Rhône-Méditerranée. L'avis devrait être rendu fin 2025. Le conseil est accompagné par un bureau d'études pour identifier les six bassins d'études et leurs marqueurs. L'autre saisine concerne la température. La rédaction a pris du temps. La saisine portera sur les effets du changement climatique sur l'évolution de la température des eaux et ses incidences sur le fonctionnement écologique du fleuve Rhône et sur ses usages.

Mme MONTGINOUL évoque enfin les rencontres avec le Comité de bassin. Seules deux rencontres ont eu lieu sur la période 2021-2024 alors que l'objectif était d'une par an. L'un des problèmes principaux fut d'identifier une date. La deuxième rencontre était en visioconférence, il est proposé de réitérer ce format qui semble mieux adapté. Il est également proposé de modifier le format des rencontres en imaginant une présentation à deux voix, avec une personne du conseil scientifique et une personne du bureau ou du Comité de bassin. Quatre sujets potentiels qui pourraient faire l'objet d'une rencontre ont été identifiés :

- les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de l'eau en montagne dans le contexte du changement climatique ;
- le développement industriel de la France, comment concilier ces objectifs de développement et les objectifs de bon état des eaux ;
- les paiements pour services environnementaux : rôle et efficacité dans les orientations des politiques publiques ;
- les besoins et les impacts des apports des fleuves sur la mer Méditerranée.

Mme MARCO demande avec quel bureau d'études le conseil scientifique va travailler sur l'eutrophisation et s'il est prévu de faire une restitution des grands enseignements de l'étude au bureau. Concernant l'étude température, elle suggère qu'il y ait un groupe d'experts du conseil scientifique qui travaille main dans la main avec le bureau d'études pour s'assurer du processus itératif de l'étude.

Mme MONTGINOUL ne se souvient plus du nom du bureau d'études.

M. SADDIER précise qu'il pourra lui être donné plus tard. (*ndlr : il s'agit du bureau d'études ADICT SOLUTIONS*)

Mme MONTGINOUL confirme qu'il y aura bien une restitution. Elle confirme que le conseil scientifique compte bien suivre le travail avec EDF et que les modalités de travail seront définies courant décembre.

M. CHARRIE-THOLLOT évoque le souhait de l'UNICEM de pouvoir être intégré aux études.

M. SADDIER précise que la saisine sur l'étude sur l'hydrologie du fleuve Rhône a été faite par le directeur général de l'agence qui était alors Laurent. ROY, mais qu'il serait bien que ce soit une saisine du directeur général de l'Agence de l'eau et du Comité de bassin, car la demande est issue de ce dernier.

V. INFORMATION SUR LES NÉGOCIATIONS ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE SUR LE RHÔNE ET LE LÉMAN

M. CHANTEPY présente des éléments d'information sur les négociations entre la France et la Suisse sur le Rhône et le lac Léman. Jusqu'à présent, aucun accord entre la France et la Suisse ne traite des eaux transfrontières du Rhône et de la régulation du Léman. Il existe une régulation actuelle des niveaux du Léman sans association de la France. Il s'agit d'un acte intercantonal suisse signé en 1884 et renouvelé en 1984. La France ne dispose d'un droit d'appel d'eau que dans la limite de 200 millions de m³ correspondant au volume des eaux de l'Arve détournées en Suisse pour le barrage d'Emosson.

M. SADDIER précise qu'il s'agit du seul droit d'eau de la France qui soit reconnu par un acte international.

M. CHANTEPY rappelle qu'historiquement, cette situation ne posait pas de problèmes, mais qu'en 2012, la centrale nucléaire du Bugey avait dû être mise partiellement à l'arrêt faute d'un débit suffisant du Rhône pour son refroidissement, . Cette situation a alerté la partie française, d'autant plus que l'hydrologie du fleuve va évoluer avec le changement climatique et en particulier avec la fonte des glaciers. Cela a motivé une demande de la France en 2012 et des négociations se sont ouvertes en 2015 pour aboutir aujourd'hui à deux projets accords qui sont maintenant stabilisés dans leur rédaction :

- Un accord-cadre qui crée une commission de coopération transfrontière sur les eaux du Rhône. Il s'agit d'une entité politique bipartite de niveau ministériel qui a vocation à traiter des sujets du Rhône transfrontières de manière très large.
- Un accord opérationnel sur la régulation des eaux du Léman. Ce dispositif fixe un certain nombre de règles qui permet à la France de devenir partie prenante de la gestion du barrage du Seujet à partir du moment où certains seuils sont franchis, en cas de crise ou de situation tendue.

En plus d'une cellule de gestion de crise, une cellule stratégique a été mise en place. Elle analysera tout ce qui se fait au fil du temps. S'il y a des problèmes en gestion de crise, il y aura la possibilité de les faire remonter à la commission du Rhône. L'autre point important est que le débit minimum défini en aval du Seujet ne pourra plus être modifié unilatéralement par les Suisses. Les Suisses ont récemment rehaussé le débit à 80 m³/s, et ils ne pourront donc plus le modifier sans information préalable de la France

Les deux accords sont rédigés et ont été validés par les cantons et la confédération et une réunion interministérielle de validation a eu lieu en France. Il s'agit désormais de se mettre d'accord pour convenir des modalités de signature de ces accords. Il faudra constituer la commission internationale du Rhône, dans laquelle le président du comité de bassin ou son représentant sera appelé à siéger.

M. SADDIER précise qu'il s'agira d'une véritable avancée vu la position historiquement intangible des Suisses à ce sujet. Il ajoute qu'il ne faut pas communiquer sur ces projets d'accords tant que la signature n'a pas eu lieu entre les États.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 05.

Le directeur général de l'agence de l'eau,
chargé du secrétariat,

SIGNÉ

Nicolas MOURLON